

# pour les salariés du département



travail 71. Photo JSL/Lucas ROBELIN

## L'AVIS DE

**Didier Michaut**, directeur général de la Médecine du travail 71

**« Notre métier c'est la prévention, on rentre complètement dans ce champ »**



**Didier Michaut.** Photo JSL/L. ROBELIN

« C'est la première grande journée. Avant, on ne vaccinait que sur Chalon et Mâcon avec le vaccin AstraZeneca, donc les plus de 55 ans. On a pu vacciner 500 personnes comme ça, de mars à juillet. On est en pleine pandémie et notre métier c'est la prévention, on rentre complètement dans ce champ. Il y a une proximité entre les salariés et la médecine du travail, on offre un vrai accueil personnalisé. Aujourd'hui on n'avait que du Moderna, c'était donc réservé au plus de 30 ans, c'était plus simple au niveau de la logistique. Mais le but est d'ouvrir la vaccination à tout le monde, même les salariés de moins de 30 ans. Si demain on a accès à Pfizer, on l'ouvrira mais on souhaite avoir un seul vaccin avec le même process. Des gens ont pris rendez-vous dans la matinée, ça veut dire que le bouche-à-oreille a fonctionné. On a envoyé un SMS à tous les

salariés de Saône-et-Loire dont on avait le téléphone. En tout, on a envoyé 40 000 SMS, 20 000 mails et 20 000 de plus aux 11 500 entreprises adhérentes. Certaines se sont vraiment mobilisées, c'était important de faire passer l'information. Concernant l'obligation du pass sanitaire au travail, il faut réfléchir sur l'effectivité de la mesure, à comment la mettre en place. Ce ne sont pas forcément des choses aisées à appliquer. De notre côté, on est dans le milieu médical donc on a cette culture de la vaccination. L'importance aujourd'hui, c'est de vacciner les 6 millions de personnes qui ne le sont pas, c'est la cible prioritaire. »

## 31 DÉCEMBRE : RASSEMBLEMENTS, ALCOOL, FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

Le préfet de Saône-et-Loire a écrit aux maires de Saône-et-Loire en date du 21 décembre pour leur signifier que, outre le report ou l'annulation des cérémonies des vœux et autres moments de convivialité habituels à pareille époque, « je vous recommande d'éviter la tenue d'événements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qui seraient manifestement risqués d'un point de vue sanitaire malgré les dispositifs envisagés ou engagements pris ». Afin d'éviter des rassemblements incontrôlés de voie publique sans respect de la distanciation ni port du masque, le préfet Julien Charles a pris un arrêté interdisant les rassemblements spontanés et non encadrés de plus de 50 personnes. De plus, la consommation de nourriture et d'alcool sur la voie publique, sur la période du 31 décembre 2021 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sera également interdite. Mais elle ne s'applique pas aux manifestations locales soumises au pass sanitaire et appliquant un protocole adapté où la consommation d'alcool est autorisée, ni aux établissements (restaurant, bars, cafés, hôtels) autorisés à vendre de l'alcool et leurs terrasses dûment autorisées. Enfin, l'achat, la vente et la cession des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques sont interdits sur le département. Sauf à des usages professionnels par des personnes titulaires d'un agrément préfectoral.

## Huit décès en deux jours dans les hôpitaux de Saône-et-Loire

### ■ Données hospitalières

Ce mardi soir, 183 personnes étaient hospitalisées pour le Covid-19 en Saône-et-Loire (trois de moins sur les dernières 24 heures), selon Santé publique France. Parmi elles, 21 étaient soignées en salle de réanimation (deux de plus par rapport à la veille).

Quatre nouveaux décès étaient à déplorer ce mardi. Le nombre total de personnes décédées du Covid dans les établissements hospitaliers se chiffre à 1 178 personnes depuis mars 2020 et le début de la pandémie. C'est le huitième décès en deux jours dans les hôpitaux du département.

### ■ Circulation du virus

Le taux d'incidence en Saône-et-Loire descend depuis sept jours, mais il reste à un niveau très élevé de 488,8 cas pour 100 000 habitants sur la semaine glissante du 12 au 18 décembre. Au niveau national, le taux d'incidence augmente et s'établit à 544,8 cas pour 100 000 habitants sur cette même semaine glissante.

### ■ Vaccination

Au 20 décembre, 79,5 % des Saône-et-Loiriens avaient reçu au moins une première dose de vaccin (soit 435 299 personnes). 78,5 % étaient totalement vaccinés (soit 429 903 personnes). Ils étaient 175 070 personnes à avoir reçu une 3<sup>e</sup> dose (dite de rappel), soit 33,2 % des personnes éligibles à cette 3<sup>e</sup> dose.

« Chaque entreprise ou administration est invitée à faciliter le télétravail de ses employés le plus largement possible, sauf raison impérieuse rendant le présentiel indispensable. »

**Julien Charles, préfet de Saône-et-Loire**

## La vaccination des enfants commence ce mercredi

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans sera ouverte à partir de ce mercredi 22 décembre en Saône-et-Loire dans les centres d'Autun, Chalon-sur-Saône, Mâcon et Paray-le-Monial, a confirmé la préfecture mardi. Pour rappel, la vaccination des enfants à risque a commencé le 15 décembre en France.

## DISCOTHÈQUES : MESURES EXCEPTIONNELLES

Dans la continuité des mesures prises depuis mars 2020, l'Urssaf réactive la possibilité pour les discothèques, qui font l'objet d'une fermeture administrative, de reporter tout ou partie de leurs cotisations sociales (part salariale et part patronale) pour les échéances du 15 décembre 2021 et des 5 ou 15 janvier 2022.

Ces entreprises pourront reporter le paiement de leurs cotisations en formulant une demande à partir du formulaire en ligne dédié mis en place depuis le début de la crise. Elles pourront également bénéficier de mesures d'exonération des cotisations pour les périodes d'emploi de novembre et décembre 2021, sur la base d'un décret qui paraîtra prochainement.

## LA RÉPONSE WEB

**Êtes-vous favorable au pass sanitaire obligatoire en entreprise ?**

**53% OUI**  
**35% NON**  
**12% JE N'AI PAS D'AVIS**

**7 016 internautes ont répondu sur le jsl.com**